



Sorgues

MMA/Pancreace Amateur

A noter que pour des raisons d'assurances, personne ne sera autorisé à commencer les cours tant que le dossier complet ne sera pas remis aux instructeurs.

Horaires : Mardi de 20h15 à 21h30
Jeudi de 20h15 à 21h30

Tarifs : 360 euros l'année (possibilité de faire 3 chèques de 120 euros non remboursables, encaissables en septembre, janvier et avril) .Ordre des chèques : « v 3 bushido team »

Pièces à fournir :

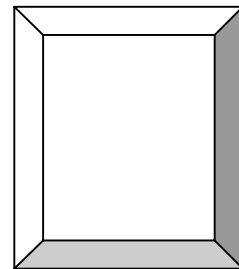
- Certificat médical d'aptitude aux sports de combats
- 1 photo d'identité.

Tenue : short, t-shirt, protège-dents simple, coquille, gants doigts libre, protège tibias + coup de pied.

On se doit au pancrace /MMA de respecter certaines règles :

- ***Respect de l'adversaire et de son intégrité physique***
- ***Contrôler toutes les techniques en combat***
- ***Respect des lieux et des instructeurs***
- ***Calme et silence pendant les entraînements***
- ***Hygiène irréprochable.***

Fiche d'inscription MMA-Pancrase



Certificat médical

1 photo d'identité

nom :

prénom.....

date de naissance.....

adresse :

.....

tel :

Moyen de paiement :

Cheque

Espèces

Somme versée :

Bon pour décharge :

Je soussigné

- Certifie avoir pris connaissance du règlement du club.
- Je décline toutes responsabilités vis-à-vis du président et des dirigeants de l'association en cas d'accident survenant au cours de la pratique de la discipline enseignée (arts martiaux)
- Avoir pris connaissance des possibilités (facultatives) de souscrire à un régime d'assurance complémentaire en plus de l'assurance du club.

A

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION **A LA PRATIQUE DES SPORTS DE COMBATS**

Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez joindre le médecin fédéral de la ligue (WWW.FFSCDA.COM)

Au terme de l'examen du

Je, soussigné Dr (tampon avec coordonnées y compris mail)

Certifie que M (nom, prénom, date de naissance, adresse)

**Ne présente pas de contre indication à la pratique des ARTS MARTIAUX MIXTES -
PANCRACE:**

(Plusieurs cases peuvent être cochées) :

- Hors compétition (CF annexes du document)
- En compétition (CF annexes du document)
- En enseignement
- Sous réserve de l'avis du médecin fédéral
- Nécessité de dispositifs de compensation ou d'adaptation sur la personne (handicap permanent – acquis- temporaire), (préciser la liste) :

Remarques :

Certificat remis en main propre et valable pour l'année en cours (maximum 12 mois) :

(Périodicité des certificats : 1 an, possibilité de réduire en fonction de l'avis médical. En cas de handicap temporaire, à revoir pour lever la restriction ou les aménagements et établir un nouveau certificat. Validité : > 60 jours à la prise de licence)

signature et tampon du médecin

Signature du sportif précédé de la mention « règlement médical & antidopage lu et approuvé »

Cette fiche est uniquement indicative et pourra être accompagnée de tous les documents nécessaires. Cette démarche individuelle et soumise au secret médical est conforme aux bonnes pratiques de la médecine sportive et destinée à apporter une information et une aide pour limiter les risques de la pratique de ce sport.